



## **FICHE DESCRIPTIVE MEMBRE PARTENAIRE SFETH**

### **STATUT**

Rappel : Le SFETH est composé de 2 types de membres :

Membre actif : entreprise de travaux sur cordes.

Membre partenaire : toute entreprise ou personne ayant des intérêts ou des points communs ou menant des actions pour notre métier (fournisseurs de matériaux et matériel, donneurs d'ordres...).

### **LES AVANTAGES DU MEMBRE PARTENAIRE**

Ils sont les suivants :

- Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire mais pas de droit de vote.
- Possibilité de participer à tous les travaux du syndicat et notamment de faire partie des commissions de travail.
- Publication dans la liste officielle des membres partenaires du syndicat. Inscription sur le site WEB.
- Possibilité d'informer directement les membres sur les produits ou services qu'il développe en bénéficiant des structures de communication du syndicat.
- Le SFETH s'engage à recommander le ou les partenaires dans leur secteur d'activité quand il est sollicité.

### **L'ADHESION DU MEMBRE PARTENAIRE**

Elle est validée par le Conseil d'Administration du syndicat.  
La cotisation du membre partenaire est fixée à 3 000 € / an.